

E - Journal

K I N S H A S A

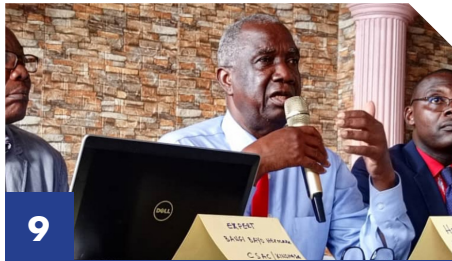
Hebdomadaires, 4^e Année, Octobre 2023, Nouvelle série n°231



3 LES 24 CANDIDATURES À LA PRÉSIDENTIELLE SONT TOUTES VALIDÉES PAR LA CENI



5 **RENTÉE JUDICIAIRE 2023-2024 PARI REUSSI POUR LA COUR DES COMPTES**



9 **LES JOURNALISTES PRÉSENTÉS COMME CANDIDATS DOIVENT PRENDRE CONGÉ DU MÉTIER (CSAC)**

AUTORITE DE REGULATION DE LA SOUS-TRAITANCE DANS LE SECTEUR PRIVE

ARSP

14 **EN RDC, LE TOUR DE VIS DE L'ADMINISTRATION SUR LA SOUS-TRAITANCE SÈME LA ZIZANIE**



20 **CHÉRI SAMBA, UNE EXPOSITION SURRÉALISTE ET COLORÉE À VOIR AU MUSÉE MAILLOL**

*Nous sommes
très présent
sur les réseaux
sociaux*

PRÉSIDENTIELLE DE DÉCEMBRE 2023 VINGT QUATRES CANDIDATS POUR UN FAUTEUIL

Le processus électoral est entré dans sa phase décisive avec la finalisation, ce dimanche 8 octobre, de la réception, par les bureaux de la Ceni, des candidatures à la présidentielle de décembre 2023.

Près de 40 millions d'électeurs sont attendus aux urnes pour élire le prochain Président de la République dans un scrutin à un seul tour pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Il n'y aura donc pas de glissement comme l'entrevoyaient certaines prédictions.

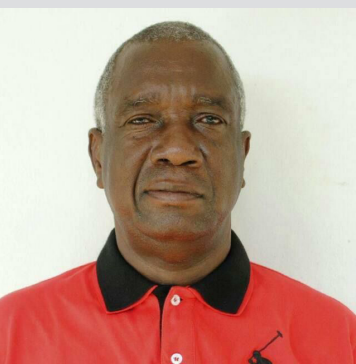
Sur la ligne de départ, plus d'une quinzaine de postulants sont prêts à solliciter les suffrages des congolais, chacun se prévalant d'une assise électorale importante. Mais pour atteindre le sommet de la pyramide, il faudra batailler dur car le challenge électoral est loin d'être un fleuve tranquille.

Candidat à sa propre succession, Félix-Antoine Tshisekedi sait que sa deuxième mandature ne lui sera pas offerte sur un plateau d'argent nonobstant le fait qu'il compte à son actif plusieurs projets à impact visible, initiés, exécutés et achevés sur l'ensemble du territoire national.

Il lui faudra capitaliser ces acquis à travers un argumentaire qui ne laisse pas de place au doute. Son discours devrait susciter des espérances autour d'un projet social censé brasser toutes les préoccupations des congolais.

Sur la ligne de départ, chacun des candidats se prévaut des compétences nécessaires que justifie un profil à la hauteur de l'enjeu. Mais, il n'en demeure pas moins vrai que le président sortant part avec un léger avantage. Bénéficiant du soutien de la coalition au pouvoir, mais aussi, de celui de quelques têtes couronnées de la scène politique congolaise telles que Jean Pierre Bemba, ou encore, Vital Kamerhe, le Président Félix Tshisekedi est, sauf surprise, sur la voie de sa réélection.

En face, il y a les autres candidats présidents qui n'entendent pas faire de la figuration. Estimant que le bilan de Félix Tshisekedi est un grand gâchis en terme de gestion, ses concurrents jouent des coudes pour lui succéder. Cependant, l'éparpillement de leurs candidatures joue en leur défaveur. Et considérant le poids politique



de certains d'entre eux, les éventuelles alliances et regroupements d'intérêts sont inévitables pour espérer pencher la balance de leur côté.

Toutefois, la candidature de Denis Mukwege, l'homme qu'on n'attendait peut-être pas, risque de rabattre les cartes. Populaire auprès de la société civile mais sans parti structuré pour le soutenir, le gynécologue congolais peut néanmoins se révéler un trouble-fête si jamais il parvenait à fédérer les tendances autour de sa personne.

Un scénario peu probable qui symbolise la difficulté, tant pour les candidats issus de la société civile que pour ceux des partis politiques, de parler un même langage.

En somme, l'essentiel est que tous les acteurs politiques et les parties prenantes s'engagent à garantir un processus électoral juste et équitable. De sorte que le vainqueur de la présidentielle de décembre soit celui que le souverain primaire aura véritablement choisi et non le contraire.

Dossier à suivre.

E-Journal

Agence Temps Libre (ATL)

Fondateur

Jean Pierre Eale Ikabe

Tél. : **0999947441/0997298314**

Directeur de publication délégué

Herman Bangi Bayo

Tél. : **0997298314/0824540759**

Equipe de rédaction :

Jean Pierre Eale Ikabe, Herman Bangi Bayo, Espérant Kalonji, Prof Yoka, Socrate Lokondo, Mandela Lokondo

Design: **Gary Okende**

Infographie : **Sacha Eale**

Administration : **Roger Nsita**

Déléguée commerciale : **Patience Bidi**

Relations publiques : **Trésor Empole**

e-mail : **agencetempslibre@gmail.com**

Site web : **www.e-journal.com**

Siège : **avenue du Stade N°1, Quartier**

Administratif/ Territoire de Kasangulu

Dépôt légal N° 09629571

Représentant espace Schengen

Celio Van NDAYE 0033749299540

ELECTION PRÉSIDENTIELLE



LES 24 CANDIDATURES À LA PRÉSIDENTIELLE SONT TOUTES VALIDÉES PAR LA CENI

Félix Tshisekedi bien sûr, mais aussi Moïse Katumbi, Martin Fayulu ou Denis Mukwege... La commission électorale a validé les dossiers de tous ceux qui entendent briguer la magistrature suprême

le 20 décembre prochain. À un mois de l'ouverture de la campagne, tous les prétendants à la magistrature suprême sont désormais sur la ligne de départ. Pour l'élection présidentielle qui doit se dérouler le 20

décembre en RDC, aucun n'a en effet été écarté de la course.

La Commission électorale nationale indépendante (Ceni), dirigée par Denis Kadima, en a fait l'annonce

aux alentours d'1 heure du matin dans la nuit du 19 au 20 octobre.

Face à Tshisekedi, plusieurs ténors Parmi les 24 candidatures, « aucune n'a été déclarée irrecevable », précise le communiqué de la Ceni. Félix Tshisekedi, qui brigue un second mandat, affrontera plusieurs ténors de la politique congolaise, dont son principal adversaire de 2018, Martin Fayulu. Après une longue hésitation, le gynécologue et lauréat d'un prix Nobel de la paix, Denis Mukwege, est finalement sorti du silence pour annoncer sa candidature le 2 octobre dernier. Il figurera lui aussi sur la ligne de départ, tout comme le député provincial du Kasai-Central, Delly Sesanga, président d'Envol, et Matata Ponyo Mapon, ancien Premier ministre de Joseph Kabila – ce sera sa première participation à une élection présidentielle. Issu de la primaire d'Alternative citoyenne, le banquier Floribert Anzuluni briguera lui aussi la direction du pays. Des interrogations pesaient encore sur l'éligibilité de Moïse Katumbi, farouche opposant à Félix Tshisekedi.

Il n'avait pas réussi à se

présenter lors du précédent scrutin et comptait bien figurer parmi les candidats en 2023. Ce sera donc le cas : l'ancien gouverneur du Katanga, à la tête du parti d'Ensemble pour la République et dont le bras droit, Salomon Idi Kalonda, est toujours incarcéré, a vu son dossier validé. Son entourage

MARTIN FAYULU. APRÈS UNE LONGUE HÉSITATION, LE GYNÉCOLOGUE ET LAURÉAT D'UN PRIX NOBEL DE LA PAIX, DENIS MUKWEGE, EST FINALEMENT SORTI DU SILENCE POUR ANNONCER SA CANDIDATURE LE 2 OCTOBRE DERNIER. IL FIGURERA LUI AUSSI SUR LA LIGNE DE DÉPART, TOUT COMME LE DÉPUTÉ PROVINCIAL DU KASAÏ-CENTRAL, DELLY SESANGA, PRÉSIDENT D'ENVOL, ET MATATA PONYO MAPON, ANCIEN PREMIER MINISTRE DE JOSEPH KABILA – CE SERA SA PREMIÈRE PARTICIPATION À UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE. ISSU DE LA PRIMAIRE D'ALTERNATIVE CITOYENNE, LE BANQUIER FLORIBERT ANZULUNI BRIGUERA LUI AUSSI LA DIRECTION DU PAYS. DES INTERROGATIONS PESAIENT ENCORE SUR L'ÉLIGIBILITÉ DE MOÏSE KATUMBI, FAROUCHE OPPOSANT À FÉLIX TSHISEKEDI.

IL N'AVAIT PAS RÉUSSI À SE PRÉSENTER LORS DU PRÉCÉDENT SCRUTIN ET COMPTAIT BIEN FIGURER PARMIS LES CANDIDATS EN 2023.....

avait un temps craint que la proposition de loi sur la « congolité », qui réserve les plus hautes fonctions de la République aux seuls citoyens nés de deux parents congolais, ne l'empêche de se lancer dans la course. Cette proposition, au programme de l'actuelle session parlementaire, est l'initiative du député Noël Tshiani, qui sera lui-même candidat le 20 décembre.



RENTRÉE JUDICIAIRE 2023-2024 PARI REUSSI POUR LA COUR DES COMPTES

Le jeudi 09 mars 2023, l'infatigable Monsieur Jimmy MUNGANGA NGWAKA, Premier Président de la Cour des comptes et le Procureur Général près de cette Cour, Monsieur TUDIESHE Salomon ont démontré à l'opinion publique que l'impossible n'existe pas lorsqu'on a la vision, la foi et la détermination pour atteindre un but. La République Démocratique du Congo se souviendra qu'en moins d'une année, depuis leurs prises de fonctions à la tête de cette haute juridiction financière de la république, par leurs actions combien foudroyantes pour la redynamisation de la Cour des comptes en veilleuse depuis sa création en 1987, le jeudi 09 mars 2023, cette haute

juridiction financière du pays vient d'organiser sa première rentrée judiciaire de son histoire. Comme l'indique bien les saintes écritures : Tant que le rideau du Temple à Jérusalem existait, il représentait l'Ancienne Alliance. Hébreux 9.8-9 fait référence à une époque qui a touché à sa fin, faisant place à la Nouvelle Alliance, l'ère de la grâce (Hébreux 8.13).

Il sied de rappeler qu'à Jérusalem vers midi après la mort du Seigneur Jésus-Christ, le rideau du temple était déchiré en deux *marquant la séparation du temps de la loi et le temps de la grâce*, et ce jeudi 09 mars 2023 *vers midi* le Président de la République Son Excellence Felix-

Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a fait son entrée dans la grande salle des spectacles du Palais du peuple à Kinshasa dont *les rideaux géants de cette salle mythique se sont ouverts pour accueillir pour la toute première fois de l'histoire de la Cour des comptes*, une audience solennelle marquant la rentrée judiciaire de cette haute juridiction financière. Son Excellence Monsieur Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat et Magistrat Suprême, le 1er Ministre, le Président de l'assemblée nationale, du Senat et de plusieurs personnalités nationales et internationales ont assisté ce jeudi à une double audience solennelle consacrée à la rentrée judiciaire 2023-2024 et à la remise des rapports publics pour l'exercice 2020 et 2021. Comme le

veut la tradition en pareille circonstance, le Procureur général près cette Cour a prononcé une mercuriale sur la présentation de cette haute institution, sa mission, son organisation et son apport au développement du pays.

Dans son discours devant le Président de la République, le Magistrat suprême, Monsieur MUNGANGA NGWAKA Jimmy, Premier Président de la Cour des comptes a indiqué que Dans son combat acharné et déclaré contre la corruption et toutes les anti valeurs qui en sont les pendants naturels, le président de la République peut compter sur la Cour des comptes qu'il vient de réhabiliter à bon escient. Ayant dans pareille circonstance le droit de prononcer une allocution sur un thème de son choix, Monsieur MUNGANGA NGWAKA Jimmy, Premier Président de la Cour a choisi celui de *«La répression des fautes de gestion : Moyen efficace de lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo ».

A travers le développement de ce thème, le Premier Président de la Cour des comptes a fait savoir que les investigations menées par la Cour des comptes révèlent régulièrement des cas de fautes de gestion au cours de l'exécution du Budget de l'Etat et des provinces tant en recettes qu'en dépenses. « En matière des dépenses, dans son référé n° PPCC/TKG/001/2023

du 12 janvier 2023, adressé au premier ministre, Chef du Gouvernement, la Cour des comptes a fustigé des irrégularités graves et récurrentes constitutives de fautes de gestion relevées au cours de la gestion budgétaire de l'exercice 2021, dans le chef des membres du Gouvernement. Il s'agit notamment de la procédure d'urgence « non-réglée », du recours à la procédure de mise à disposition de fonds pour des dépenses importantes et des dépenses d'investissement. Il en est de même des dépassements budgétaires non justifiés ni couverts par une rectification du budget.

Et la Cour des comptes attend-elle, jusqu'au 12 mars 2023, que le Gouvernement lui communique les mesures correctives prises par lui », a indiqué Monsieur MUNGANGA NGWAKA Jimmy, Premier Président de la Cour à l'assistance. Quant aux recettes, il affirme que la Cour des comptes a été saisie de plusieurs cas présumés de collusion entre les régies financières et des contribuables qui bénéficient des avantages indus, engendrant d'énormes manques à gagner pour le Trésor public. Il s'agit encore là des cas de faute de gestion. Dans le domaine des recettes, l'audit de la Cour des comptes sur les recettes judiciaires, encore en cours,

a révélé de nombreux cas de fautes de gestion dans le chef des magistrats et des greffiers qui se permettent de percevoir les recettes des mains des justiciables pour les garder et les consommer, en lieu et place des institutions bancaires.

Il s'agit-là aussi des fautes de gestion, qui entraîneront fatalement, en attendant le déféré de leurs auteurs devant la Cour des comptes, la proposition de leur suspension ou de leur destitution en application de l'article 39 de la Loi organique de la Cour des comptes », a mentionné le premier président de la Cour de comptes dans son allocution. Monsieur MUNGANGA NGWAKA Jimmy, Premier Président de la Cour estime que ses propos ont éclairé l'assistance sur le rôle que la Cour des comptes est appelée à jouer dans la lutte contre la corruption, ce cancer qui gangrène l'économie de notre pays et empêche son décollage économique. Il a promis au président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, que dans son combat acharné et déclaré contre la corruption et toutes les antivaleurs qui en sont les pendants naturels, il peut compter sur la Cour des comptes qu'il vient de réhabiliter à bon escient.

**Cellcom Cour des comptes/
Folquin OMANGA**



EXONÉRATIONS : IGF, DGDA ET ANAPI HARMONISENT LES MODALITÉS DE CONTRÔLE

L'Inspection générale des Finances (IGF) a présidé mercredi une séance de travail avec la Direction générale des douanes et accises (DGDA) et l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) sur l'évaluation des modalités de contrôle des exonérations liées au code des investissements.

L'objectif consiste à maximiser les recettes et à lutter contre les exonérations frauduleuses

et fantaisistes qui font perdre à l'Etat congolais des milliers de dollars. La réunion qui s'est tenue à la demande de la DGDA, a permis à la haute direction de l'IGF d'associer également la DGI, les représentants des ministères des Finances et du Plan pour harmoniser les vues sur les modalités des exonérations conformément au code des investissements.

À en croire le directeur général de la DGDA, l'IGF accompagne impeccablement son service sur le contrôle de la validation des exonérations et est présente sur le cordon douanier, mais il était question, sur le plan des opérations, d'harmoniser le point de vue sur la chaîne des exonérations particulièrement celles accordées dans le cadre du plan d'investissement.

Pour Kabese Bernard, l'objectif premier a été d'assurer la célérité de la procédure en conformité avec le texte sur



les exonérations accordées. Il a également ajouté que la présence de l'IGF dans le cordon douanier améliore le filtre du contrôle et souhaite qu'au-delà du contrôle, qu'il y ait aussi les exigences de facilitation dans le cadre d'investissements.

Pour sa part, le chef de service adjoint de l'IGF, Victor Batubenga, a présenté les éléments ayant conduit à l'harmonisation avec la DGDA et l'ANAPI. Étant donné que l'IGF ne va pas valider les arrêtés qui ne cadrent pas avec la loi sur les exonérations, il a cependant indiqué que certains secteurs bénéficient des exonérations alors qu'ils en

sont exclus et les produits qui ne doivent pas paraître dans les arrêtés interministériels y figurent pourtant.

POUR SA PART, LE CHEF DE SERVICE ADJOINT DE L'IGF, VICTOR BATUBENGA, A PRÉSENTÉ LES ÉLÉMENTS AYANT CONDUIT À L'HARMONISATION AVEC LA DGDA ET L'ANAPI. ÉTANT DONNÉ QUE L'IGF NE VA PAS VALIDER LES ARRÊTÉS QUI NE CADRENT PAS AVEC LA LOI SUR LES EXONÉRATIONS, IL A CEPENDANT INDIQUÉ QUE CERTAINS SECTEURS BÉNÉFICIENT DES EXONÉRATIONS ALORS QU'ILS EN SONT EXCLUS ET LES PRODUITS QUI NE DOIVENT PAS PARAÎTRE DANS LES ARRÊTÉS INTERMINISTÉRIELS Y FIGURENT POUTANT...

Dans ce cas-là, l'IGF ne validera pas ces exonérations. Il a souhaité que l'ANAPI teste le projet réalisé pour faciliter la validation de ses exonérations au niveau de l'IGF. En tout état de cause, l'IGF a exprimé sa satisfaction d'avoir harmonisé les vues, car cela assurera la fluidité de contrôle des exonérations à la DGDA.



LES JOURNALISTES PRÉSENTÉS COMME CANDIDATS DOIVENT PRENDRE CONGÉ DU MÉTIER (CSAC)

Mbandaka, 18 octobre 2023 (ACP).- Les journalistes qui se sont présentés comme candidats aux élections de décembre 2023 en République démocratique du Congo doivent prendre congé du métier, a appris mercredi l'ACP de source administrative.

« Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais si je tiens à le dire, c'est une recommandation qui doit être faite : les journalistes, les gens qui font la communication qui se sont présentés comme candidats aux élections doivent prendre congé du métier

impérativement. Si vous n'avez pas satisfait, vous revenez dans le métier. Aussi, pour ne pas abuser de votre temps, nous allons directement au but. Notre directive relative à la campagne électorale comporte 72 articles », a indiqué le haut conseiller du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), Jean-Pierre Eale Ikabe.

C'était au cours de la vulgarisation de la directive N- CSAC/AP/001/2023 du 21 juin 2023 relative à la campagne électorale à travers les médias tenue mardi à Mbandaka, chef-lieu de la

province de l'Equateur, dans le Nord-ouest de la République démocratique du Congo.

« La campagne électorale commence du 18 novembre 2023 et se clôture au 18 décembre 2023, c'est-à-dire deux jours avant le scrutin. A cet effet, le journaliste est astreint d'observer le code d'éthique et de déontologie qui nous recommande l'objectivité, l'impartialité dans le traitement des informations, la neutralité, etc. », a dit pour sa part, M. Herman Bangi Bayo, expert au CSAC.

Et d'ajouter que : « La même directive interdit l'incitation à la haine tribale et raciale, les émissions à téléphone ouvert, l'apologie du crime, la discrimination, le sondage d'opinion, de reprendre les informations dont la véracité n'est pas établie par l'organe qui relaye, d'afficher le logo, l'effigie ou le message du candidat », a renchéri M. Bangi.

Le CSAC demeure le seul organe compétent pour réglementer la campagne électorale. Il fait partie des institutions d'appui à la démocratie du pays. ACP/KKP

DÉCÈS DE NE MWANDA NSEMI

C'ÉTAIT NE MUANDA NSEMI !

ZACHARIE BADIENGILA, MUKONGO ET FIER DE L'ÊTRE

Descendants de l'un de royaumes les plus évolués que les européens ont découvert en Afrique subsaharienne au XVe siècle (le Royaume Kongo), les bakongo se retrouvent aujourd'hui disséminés dans trois pays : l'Angola, la République du Congo et la RDC. Dans ce dernier pays, ils sont dans la province du Kongo-Central. Ce nom vient du fait que dans l'ancien temps, cet espace était situé au centre du Royaume Kongo. Par nostalgie des quelques leaders Ne-Kongo, cette appellation a été retenue dans l'actuelle constitution de la RDC. Même si aujourd'hui le Kongo-Central est la province la plus à l'Ouest du pays. On retrouve aussi des bakongo ou assimilés bakongo dans l'ancienne province du Bandundu et dans la ville-province de Kinshasa (les bahumbu).



Un parcours scolaire et académique sans faute. Ne Muanda Nsemi, de son vrai nom Zacharie Badiengila, était un mukongo et très fier de l'être; parce qu'il était nourri de l'histoire glorieuse du peuple et du Royaume Kongo. Membre de la tribu nianga (une des composantes de l'ethnie Kongo), Zacharie Badiengila est né à Kindulu le 23 août 1945. Originaire du secteur Mongo-Luala, dans le territoire de Luozi, district

des Cataractes. Province du Kongo-Central. Il commence ses études primaires à l'âge de 9 ans à Kingoyi-Lufungula (1954-1960) dans sa province d'origine et vient faire le cycle secondaire à Léopoldville (Kinshasa) à l'athénée de Ngiri-Ngiri (1960-1966). Après ses études secondaires, il s'inscrit directement à la faculté des sciences de l'université Lovanium. Il y obtient en 1970 une licence en chimie. Il devient professeur de chimie dans les écoles secondaires

de la capitale avant d'être embauché à l'Office des Routes où il deviendra chef de section chimie du laboratoire de cette entreprise publique. Ensuite, il va travailler à l'hôpital Mama Yemo comme chef de service du laboratoire de bactériologie à l'IMT (Institut de Médecine Tropicale).

Zacharie Badiengila devient Muanda Nsemi

Alors qu'il était encore étudiant à Lovanium en 1969, Zacharie Badiengila affirme avoir reçu l'appel de Dieu qui lui confie la charge de poursuivre la mission de Simon Kimbangu; mission qui n'a pas été achevée et dont le message a été dévoyé. En 1986, Zacharie Badiengila devient Muanda Nsemi, c'est à dire « l'esprit créateur » en kikongo, et chef spirituel du mouvement mystico-politique « Bundu Dia Kongo » (BDK). Ne Muanda Nsemi va faire connaître ce mouvement à Kinshasa et dans le Bas-Congo. Il définissait lui-même le Bundu Dia Kongo comme une école spirituelle, une académie des sciences et un centre de formation morale et spirituelle des futurs dirigeants de la RDC, de l'Afrique et du monde. Durant toute cette période, ce mouvement spirituel

n'a pas de réels problèmes avec les autorités établies.

Muanda Nsemi se lance en politique

En juillet 2006, Ne Muanda Nsemi est élu député national dans le territoire de Luozi, alors qu'il n'a battu campagne que durant 2 jours seulement. En février 2007, il est candidat vice-gouverneur de la province du Kongo-Central; sur la même liste que le très populaire Fuka Unzola, candidat gouverneur de la plate-forme Union pour la Nation, regroupement de l'opposition. A la suite d'une mauvaise gestion de l'alliance MLC-ABAKO, le ticket Fuka Unzola et Muanda Nsemi est battu par le ticket du pouvoir de l'époque : Mbatshi-Mbatsha Simon et Deo Nkusu, qui deviennent respectivement gouverneur et vice-gouverneur du Kongo-central.

Le BDK se radicalise

Après cet échec, qu'il ressent comme une trahison personnelle de ses alliés de circonstances, François Kimasi Basaula et Augustin Kisombe Kiaku Muisi, Ne Muanda Nsemi va radicaliser son mouvement qui va devenir violent. En réaction, le gouvernement va répondre

de manière disproportionnée à cette violence en déployant des unités militaires dans certains territoires, fiefs des BDK, au Kongo-Central. Comment un mouvement spirituel va-t-il devenir violent ? Quelles étaient les réponses de l'Etat congolais (en 2007, 2020. . .) ? Quelle était la pensée politique de Muanda Nsemi ? Nous essayerons de répondre à ces questions dans la prochaine page.

Paix à ton âme grand maître de la sagesse Kongo !

Par **Thomas**
Luhaka **Losendjola**

Ancien collègue à l'assemblée nationale de Ne Muanda Nsemi.



DÉCÈS DE NE MWANDA NSEMI

DANIEL MUKOKO SAMBA SALUE LA MÉMOIRE D'UNE GRANDE FIGURE DES BAKONGO

Le décès du leader du mouvement politico-religieux Bundu Dia Mayala (BDM), Zacharie Badiengila alias Ne Mwanda Nsemi ce mercredi 18 octobre au centre Nganda à Kinshasa, n'a pas laissé indifférent les personnalités politiques du Kongo Central et d'ailleurs.

Le président du parti politique Union Congolaise (UCO) le professeur Daniel Mukoko Samba a, dans un message, regretté le décès de cette grande figure de la province du Kongo Central.

« C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris le décès, ce mercredi 18 Octobre 2023, de l'Honorable Zacharie Badiengila dit Ne Mwanda Nsemi, député honoraire, leader charismatique du mouvement politico religieux Bundu Dia Mayala et grand Notable Kongo », lit-on dans ce message du professeur Daniel Mukoko Samba.

Selon lui, Né Mwanda Nsemi a été une grande figure de la scène politique du pays et un grand notable Kongo qui avait un sens élevé de leadership, une affection et un amour sans

failles de la communauté Kongo qu'il affectionnait tant et dont il a placé la cause au cœur de son combat politique.

« Homme des sciences et de culture, conservateur des valeurs séculaires Kongo, j'ai eu l'immense privilège de le côtoyer dans le cadre des dossiers concernant le Kongo Central. Tout comme des nombreux Congolais et des Bena Kongo en particulier de partout au monde, je ne peux m'empêcher de me souvenir le rôle de Patriarche qu'il incarnait au sein de la communauté », ajoute-t-il.

Le président de l'UCO a également salué le courage politique du leader de Bundu Dia Mayala qui, au péril de sa vie, restera gravé dans les mémoires des Bakongo et du pays.

Avec cette disparition Daniel Mukoko Samba estime que la République Démocratique du Congo perd un serviteur loyal et un homme de conviction. Il a à cet effet présenté ses condoléances à la famille, ses proches et adeptes.

« En cette douloureuse circonstance, je tiens à exprimer toute ma sympathie et mon réconfort à l'endroit de sa famille biologique, ses proches et ses adeptes à qui

j'adresse mes condoléances les plus sincères. Que son âme repose en paix », a conclu Daniel Mukoko Samba.

AVEC CETTE DISPARITION DANIEL MUKOKO SAMBA ESTIME QUE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO PERD UN SERVITEUR LOYAL ET UN HOMME DE CONVICTION. IL A À CET EFFET PRÉSENTÉ SES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE, SES PROCHES ET ADEPTES...

Il convient de signaler que Zacharie Badiengila alias Ne Mwanda Nsemi est mort à l'âge de 77 ans de suite d'une maladie à Kinshasa.

Frédéric Nkedi



AUTORITE DE REGULATION DE LA SOUS-TRAITANCE DANS LE SECTEUR PRIVE

ARSP



EN RDC, LE TOUR DE VIS DE L'ADMINISTRATION SUR LA SOUS- TRAITANCE SÈME LA ZIZANIE

Accusées de travailler dans l'illégalité, 1 200 entreprises ont été radiées par l'Autorité de régulation de la sous-traitance du secteur privé. Mais les opérateurs économiques dénoncent des incohérences et un harcèlement de la part de l'organisme public.

Parmi les quelque 1 200 entreprises listées, on trouve des restaurants ainsi que des hôtels, notamment le grand hôtel Pullman de Kinshasa. Pullman Kinshasa Grand Hôtel © ACCOR

Louise Margolin et Nelly Fualdes Publié le 2 octobre 2023 Lecture : 4 minutes. L'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP) serait-elle allée trop loin ? Le 21 septembre, elle a publié un document listant plus de 1 200 entreprises désormais exclues des marchés de sous-traitance en RDC.

Selon Miguel Katemb Kashal, certaines de ces entreprises ne se conforment pas à la loi congolaise encadrant le

secteur, qui prévoit que le capital d'un sous-traitant soit détenu à 51 % par des Congolais. D'autres sont soupçonnées de frauder en utilisant des prête-noms ou se font payer à l'étranger, « au mépris de la loi ». Le directeur général évalue le manque à gagner pour l'administration fiscale à environ 8 milliards de dollars.



FÉLIX TSHISEKEDI NOMME BALUFU BAKUPA- KANYINDA À L'ORGANISATION DU SOMMET DE LA CULTURE ET DE L'INDUSTRIE CRÉATIVE

Le président Félix Tshisekedi a décidé de convoquer à Kinshasa le sommet de la culture et de l'industrie créative du 16 au 18 novembre prochain. À l'occasion, il a désigné le professeur Balufu Bakupa-Kanyinda à l'organisation de cette grand-messe culturelle.

En effet, depuis l'accession de la RDC à l'indépendance, le pays de Lumumba est loin de s'être doté d'une bonne politique culturelle contrairement aux autres États africains. Le constat s'avère que la culture souffre des maux qui entravent le développement et l'épanouissement des acteurs culturels. En date du mardi 10 octobre

dernier, le Président de la République Félix Tshisekedi, a reçu dans son cabinet de travail la Ministre de la Culture, Arts et patrimoines, Catherine Katungu Furaha ainsi que le délégué chargé de l'organisation de ce sommet qui est le professeur et cinéaste Balufu Bakupa-Kanyinda.

Au cours de cet échange, le chef de l'Etat les a rappelés les fondamentaux dudit sommet dont l'objectif principal est de réunir les créatifs et opérateurs culturels les plus productifs de tous les secteurs de la culture, de toutes les disciplines artistiques de toutes les provinces ainsi que les experts, afin qu'ils puissent ensemble proposer les grandes lignes de la politique culturelle du pays pour les prochaines années.

Le Sommet national de la Culture en République Démocratique du Congo, ou le Sommet national de la Culture et de l'industrie créative, est une initiative du président de la République, chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, afin de concrétiser sa vision d'une économie culturelle émergente en RDC.

La tenue de ce sommet constitue une priorité pour le président Félix Tshisekedi car cela avait déjà été envisagé dès 2019, à l'entame de la première année de son mandat. Certes la crise et l'éclatement de la coalition FCC-CACH ont été les obstacles majeurs n'ayant pas permis la convocation du Sommet. Hormis les tensions politiques, les circonstances de la guerre dans l'Est du pays, ont également contribué à recaler la tenue du sommet.

Sur ce, respectueux de ses engagements et de sa détermination, le président Félix Tshisekedi a, lors de la 103ème réunion du conseil des ministres, trouvé opportun de remettre sur la table du gouvernement sa ferme volonté de redynamiser le secteur culturel. Cette redynamisation se fera à travers la tenue du prochain sommet de la culture à l'issue duquel un Plan stratégique de relance du secteur culturel.

Le Sommet vise à réunir tous les acteurs créatifs, entrepreneurs culturels et institutions pour élaborer des recommandations à soumettre au Président de la République permettant de doter le pays d'une véritable politique culturelle dont les objectifs sont de renforcer le dialogue et la coopération entre tous les acteurs du domaine culturel, d'améliorer la production créative et d'optimiser les conditions de l'émergence d'une véritable économie de la culture et de, in fine, mener à l'édification d'une nation plus unie et prospère.

Mais, en ce moment, à quelques jours de la tenue du Sommet, l'autre préoccupation majeure réside au niveau des moyens financiers de son organisation. Car, les financements font défaut jusqu'à preuve du contraire. Il est donc impérieux que le gouvernement puisse allouer les moyens nécessaires afin que l'équipe organisatrice puisse mener à bon port la mission lui confiée, et éviter les précipitations funestes, les improvisations et l'amateurisme qui nuiraient à un sommet aussi important.

Béni

KINKELA



EDDY KAPEND NOMMÉ GÉNÉRAL DE BRIGADE ET COMMANDANT DE LA 22ÈME RÉGION MILITAIRE SITUÉE DANS LE HAUT-KATANGA!

Ord. 23/191
du 16 octobre
2023 portant
nomination au
sein de l'Armée

Par ailleurs, dans la foulée, le lieutenant-général Tshiwewe Songesha Christian a été élevé au grade de général d'armée, tandis que Ychaligonza Nduru Jacques et Kasonga Tshibangu Léon-Richard ont été élevés au grade de lieutenant-général.

Au terme de quelques ordonnances lues tard dans la soirée du jeudi 19 octobre courant sur les antennes de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC), le président de la République,

Félix Tshisekedi a procédé à quelques nominations au sein de l'Armée. Ainsi le colonel Kapend Irung Eddy a été commandant de la 22ème Région militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) après avoir été élevé au grade de général d'armée. Tandis que le lieutenant-général Christian Tshiwewe Songesha est nommé au grade de général d'armée des FARDC ; le général-major Kasonga Tshibangu Léon-Richard est élevé au grade de lieutenant-général.

Article 1er : est nommé au grade de général d'armée des Forces armées de la RDC

– **Tshiwewe Songesha Christian** Matr.1-108-98-22122-60

Article2 : Sont nommés au grade de lieutenant-général des FARDC

1. **Ychaligonza Nduru Jacques** Matr.1-75-97-1241207

2. **Kasonga Tshibangu Léon-**

Richard Matr.1-56-84-16494-20

Ord. 23/192 du 16 octobre 2023 conférant assimilation au grade d'officier et nomination à titre exceptionnel dans la catégorie des officiers généraux des FARDC.

Article 1er : L'assimilation en qualité d'officier supérieur est conférée à M. Kapend Irung Eddy, ancien officier supérieur des FARDC.

Article 2 : Est nommé à titre exceptionnel au grade de général de brigade des FARDC, Kapend Irung Eddy Matr. 1-64-78-73610-71

Ord. 23/193 du 16 octobre 2023 portant nomination au sein du commandement d'une Région militaire des FARDC

Article 1er : Est nommé commandant de la 22ème Région militaire des FARDC

**Général de brigade
Kapend Irung Eddy**
Matr.1-64-78-73610-71

Ord. 23/190 du 16 octobre

2023 portant nomination des membres de la Coordination nationale du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRCS)

Article 1er : est nommé coordonnateur national du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRCS) M. Baala Opibale Lusheke Jean-Bosco

Article 2 : Sont nommés coordonnateur national adjoint

1. **M. Kapuku Bodo William**, coordonnateur national adjoint chargé des questions techniques et opérationnelles
2. **Mme Kayomo Sylvie**, coordonnateur national adjoint chargé des questions administratives et financières.

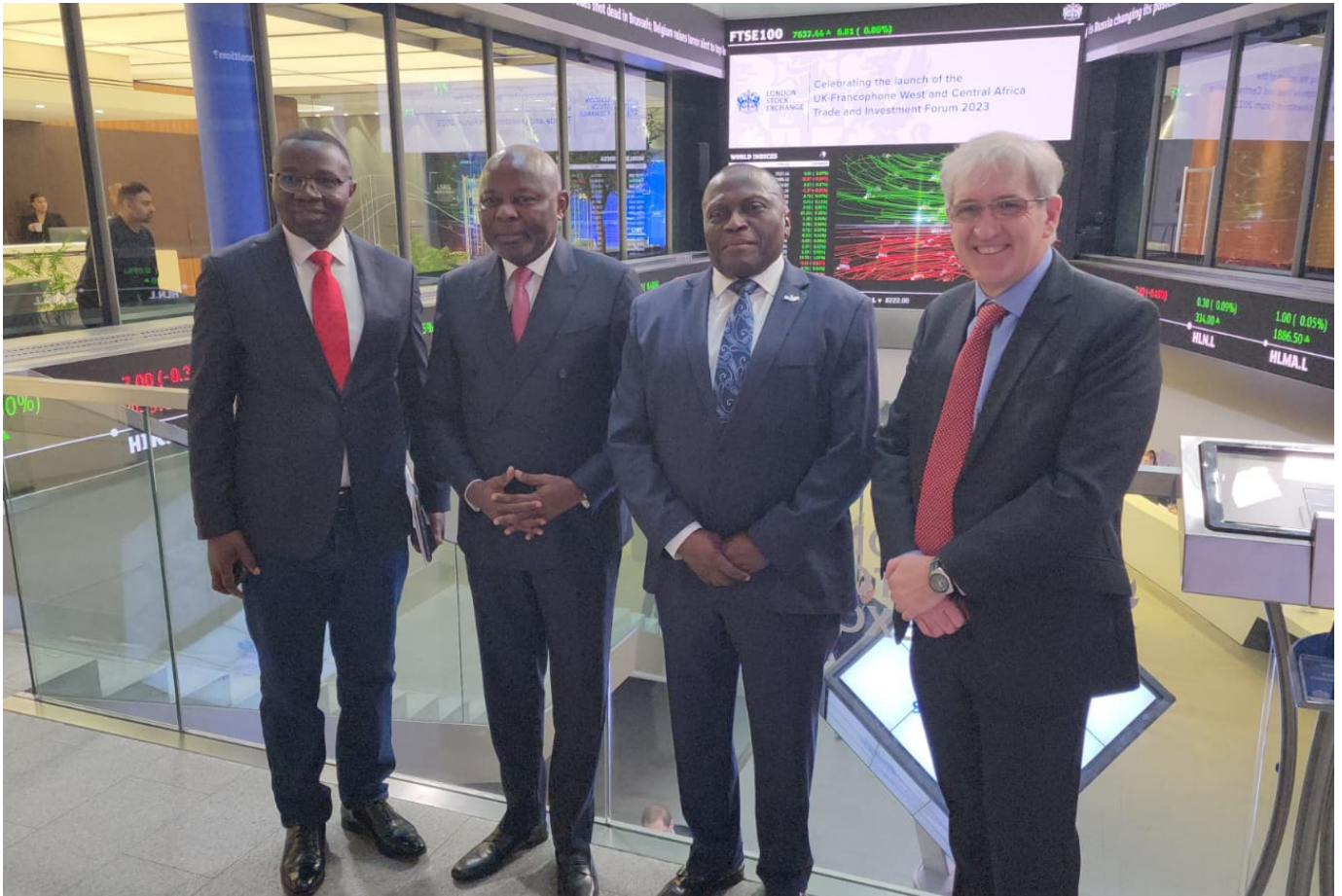
Ord. 23/194 du 16 octobre 2023 portant suspension d'exécution des arrêts

Article 1er : Est suspendue l'exécution des

arrêts RPA 378/15 du 28 mars 2017, RPA 392/19 du 28 décembre 2021 et l'arrêt RPA 438/20 du 29 mai 2023 rendus respectivement par les Cours militaires du Katanga et de Kinshasa/Gombe

Article 2 : Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale et Anciens combattants, le ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des Sceaux sont chargés, chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance qui sort ses effets à la date de sa signature.

Kléber Kungu
Forum des As / Actu30 /
MCP, via mediacongo.net



LA RDC PARTICIPE AU FORUM SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE FRANCOPHONE (WCAF)

Le prix du zinc une augmentation de 2,74% au cours de la période allant du 09 au 14 octobre 2023, alors que l'étain, l'or et l'argent enregistrent une baisse sur les marchés internationaux.

Le prix du zinc connaît une hausse de 2.564,60 USD contre 2.496,15 USD précédemment, soit une augmentation de 2,74% au

cours de la période du 09 au 14 octobre 2023, alors que l'étain, l'or et l'argent connaissent une baisse sur les marchés internationaux, selon un communiqué de la Commission nationale des mercuriales des prix du ministère du Commerce extérieur.

Cette même source précise que « Le prix du zinc connaît une hausse de 2.564,60 USD contre 2.496,15 USD, soit

une augmentation de 2,74% la tonne sur les marchés internationaux et le prix du tantale a aussi connu une hausse sur les marchés internationaux, au cours de la période précitée, en se négociant à 296,00 USD contre 249,00 USD, soit une augmentation de 18,88 % le kilogramme.

Cependant, précise-t-elle, les autres produits miniers à savoir, le cuivre ; l'étain,

l'or et l'argent connaissent une baisse sur les marchés internationaux, au cours de la même période. Ces produits, souligne-t-elle, se négocient respectivement à 8.072,05 USD contre 8.095,05 USD, soit une baisse de -23% la tonne ; 24.611,00 USD contre 25.700,00 USD, soit une baisse de -4,24 % la tonne ; 62,20 USD contre 62,97 USD, soit une diminution de -0,77% le gramme et 0,72 USD contre 0,76 USD, soit une baisse de -5,26% le gramme.

Par contre, le prix du cobalt reste stable sur les marchés internationaux en se négociant à 32.731,00 USD la tonne.

La Commission nationale des mercuriales des prix du ministère du Commerce extérieur annonce en outre que le prix du cacao est en baisse sur les marchés internationaux, au cours de la période du 09 au 14 octobre 2023, en se négociant à 1,98 USD contre 2,00 USD précédemment, soit une diminution de -0,02 le kilogramme.

Les autres produits agricoles tels que le café robusta, le café arabica et le caoutchouc restent stables sur les marchés internationaux, au

cours de la même période, en se négociant respectivement à 2,51 USD le kilogramme ; 2,58 USD le kilogramme et 0,84 USD le kilogramme.

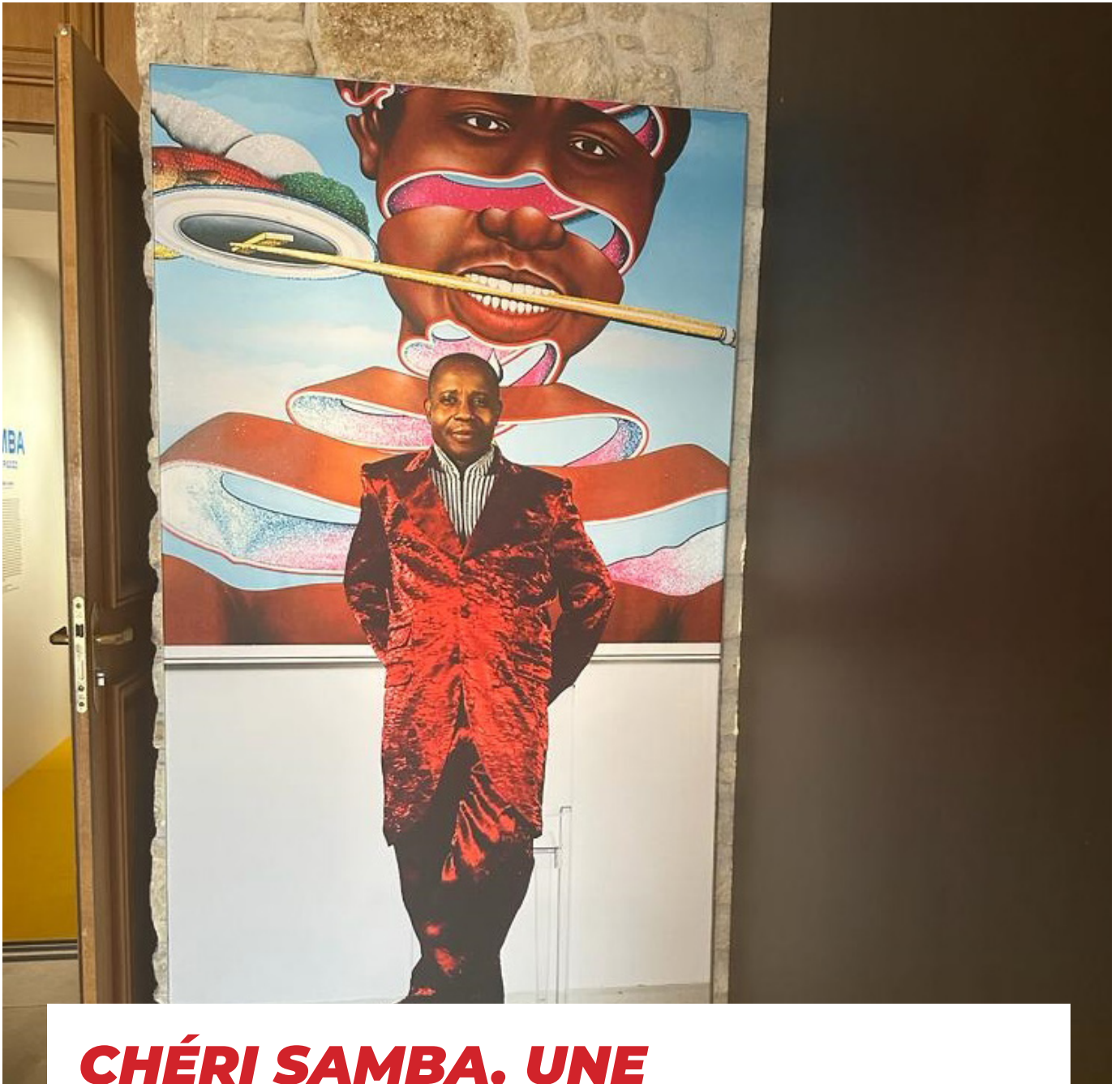
Les prix des autres produits agricoles et menus forestiers à savoir, la papaine, les écorces de quinquina, la poudre de totaquina, le sel de quinine et la rauwolfia connaissent une hausse sur les marchés internationaux, au cours de la période précitée.

« Ces produits se négocient respectivement à 16,70 USD

contre 16,52 USD, soit une augmentation de 1,09% le kilogramme ; 1,94 USD contre 1,92 USD, soit une hausse de 1,04% le kilogramme ; 57,00 USD contre 56,40 USD, soit une augmentation de 1,06% le kilogramme ; 96,90 USD contre 95,88 USD, soit une hausse de 1,06% le kilogramme et 1,62 USD contre 1,60 USD, soit une augmentation de 1,25% le kilogramme », indique ce communiqué.

Boni Tsala





CHÉRI SAMBA, UNE EXPOSITION SURRÉALISTE ET COLORÉE À VOIR AU MUSÉE MAILLOL

Le musée Maillol consacre une grande rétrospective à l'artiste contemporain Chéri Samba. Venez admirer ses peintures colorées et engagées du 17 octobre 2023 au 21 avril

2024.

Il est le peintre africain contemporain le plus célèbre de sa génération ; et si vous faisiez sa connaissance cet automne ? Rendez-vous au musée Maillol, du 17 octobre 2023 au 21 avril 2024, pour

découvrir la rétrospective consacrée à Chéri Samba. Plus de 40 ans de carrière sont réunis dans

les 50 œuvres exposées dans ce musée.

Issues de la collection Jean Pigozzi, ces peintures nous racontent la vie, les engagements, l'évolution

de cet artiste congolais. L'exposition Une rétrospective : Chéri Samba, dans la collection Jean Pigozzi nous plonge dans l'univers coloré, parfois surréaliste de ce peintre au style inimitable.

Autoportraits, images du Congo et de l'Afrique, histoire de l'art, représentation de la femme, environnement, géopolitique... La peinture de Chéri Samba reflète les passions et le monde qui entoure cet artiste. Ne vous laissez pas dérouté par les couleurs, les paillettes, les proportions, les objets incongrus ou les compositions opulentes de ces tableaux : chaque élément est pensé, réfléchi,

symbolique. Derrière ces personnages, ces mises en scène, on retrouve une réflexion, une satire ou une dénonciation de l'artiste. Chéri Samba utilise les conflits moraux ou politiques, les affaires sociales et les histoires du quotidien pour s'inspirer, s'exprimer. Dans un style souvent humoristique, le peintre pointe du doigt les travers de la société, les absurdités du monde.

Cette exposition nous permet de (re)découvrir l'ensemble de l'œuvre de Chéri Samba, dans une grande rétrospective qui couvre les 40 années de création de l'artiste. Au fil des tableaux et des années,

on voit le style du peintre évoluer, grandir, on remarque les éléments intangibles qui accompagnent l'artiste dans toutes ces peintures.

Le peintre avait déjà été exposé en France, au Centre Pompidou, à la Fondation Cartier, à la Fondation Louis Vuitton... Cette nouvelle exposition du musée Maillol est l'occasion d'attirer de nouveaux curieux, de profiter d'œuvres exceptionnelles, et de tout connaître sur ce défenseur de la « peinture populaire » de Kinshasa. Ne manquez pas cette rétrospective inédite !

Par Cécile



JE REVIENS DE MBANDAKA...JE N'EN REVIENS PAS

Parti de Kinshasa il y a une semaine, j'atterris à Mbandaka en fin de matinée du 14 octobre 2023. Il venait de pleuvoir. Le sol est boueux et l'aéroport grouille de monde. Des hourras fusent de partout. Allant aux nouvelles, nous avons fait le voyage en compagnie d'un candidat Président de la République revenant au bercail pour des raisons bien évidentes et facile à deviner.

Battre le rappel des troupes et inviter la population à voter pour lui. Entre le dire et le faire, il faut enjamber le fossé.

L'homme qui a bien mobilisé ses fans s'appelle Baende. Bien connu des habitants, il marche aux devants des femmes et des hommes venus l'ovationner, fier comme Artaban. Ici, il ne tombe pas de la dernière pluie.

Aux scrutins de 2018, il a été élu à la fois député national et provincial comme qui dirait double brassard. Il est à la tête du parti ADH, alliance des démocrates humanistes, politicien de coriace, homme d'affaires. J'en passe et des meilleurs.

J'accompagne le Haut Conseiller, JP Eale venu dans sa terre natale de Mbandaka. Herman Bangi Bayo, un fidèle des fidèles est aussi de la partie.

La mission déployée par Le Csac, pilotée par le jeune Turc Christian Bosembe consiste en la sensibilisation et en la vulgarisation de la directive du Csac relative à la campagne à travers les médias. Jean Pierre Eale s'en tire à si bon compte. Il recueille les satisfecits des journalistes et des représentants des partis politiques venus l'écouter, tous suspendus à ses lèvres, ravis de voir qu'il a la maîtrise du sujet, qu'il malmène aussi à la bonne franquette la langue de Molière.

Mbandaka, pili-pili Libende.

C'est mon tout premier séjour à Mbandaka. Chaleuresuse est la ville. Je descends à l'hôtel Dzogolo où la délégation installe ses pénates. Vue imprenable sur le fleuve tranquille par moments d'étiage et impétueux lors des crues.

Deux jours plus tard, nous apprenons qu'il y a eu naufrage. Une embarcation a coulé. Des morts dont le compte n'est pas encore connu. Fruit de la cupidité des armateurs qui chargent leurs navires de fortune au-delà des normes. Les larmes des Mbandakais n'ont pas encore séché. Hélas! Mbandaka pili-pili Libende

est une ville légendaire dont l'histoire a perforé les frontières. On y mange mieux et bio. Les prix sont à la portée de toutes les bourses, moins chers que Kinshasa et Lubumbashi. Le Colon avait pris soin de bien tracer. Aussi loin que l'on puisse aller, on revient sans s'en rendre compte au point de départ.

La célèbre réputation des filles et femmes de joie fond comme beurre au soleil. Cette engeance a pris conscience de soi et s'instruit au jour le jour renvoyant aux études les préjugés de naguère. Seulement à quelques endroits, chasser le naturel, elle a la dent dure. Il faut de tout pour faire un monde. Hier, les toleka transport à vélo faisait jaser, aujourd'hui on trouve des motos partout et à si bon prix ne dépassant guère 1000fc au centre -ville.

Les vieux bâtiments construits en briques des terres cuites vous saluent au passage à la manière de la Cathédrale St Eugène qui reste droit dans ses bottes malgré les érosions du temps.

On dit toujours que Mbandaka a été négligé par ses hommes politiques. C'est malheureusement vrai belle note, l'électricité a chassé tant soit peu les nuits noires. On arrête pas le progrès.

Mike Le Négus Malanda.



AVIATION CIVILE PROFESSIONNELLE: LIAISONS DANGEREUSES ET CONNEXIONS TORDUES

Voyager à l'intérieur du pays devient un casse-tête. Les avions se font rares et peu sûrs faute du laxisme des dirigeants qui laissent faire. Les prix des billets ayant été revus à la baisse, malheureusement de nombreuses compagnies y contreviennent en bravant manifestement cette régulation par des maisons dangereuses et connexions tordues.

Pour une mission à Mbandaka, nous avons usé des muscles pour y arriver. Le prix normal du billet est de 130 dollars mais il est gonflé selon l'humeur de l'agence qui vous le propose

à 200 \$ et plus même. Devant l'urgence, beaucoup ne savent à quel saint se vouer et mordent à corps défendant à l'hameçon. Un billet acheté à Air Kasai par exemple est malicieusement négocié avec Malu aviation ou Serve Air par des intermédiaires qui ont pignon sur rue. Ces affameurs jouissent de la protection de quelques proxénètes attirés dont il faudrait remonter la chaîne jusqu'au déluge improbable

A Ndolo et à N'djili, c'est un capharnaüm. On se perd dans ses labyrinthes en commençant

du check-in à l'embarquement. Des opportunistes vous collent au train chacun faisant l'intéressant au petit bonheur la chance non sans vous avoir saigné aux quatre veines.

Du racket en règle, du désordre bien organisé à n'en point finir. Tant que l'État congolais n'aura pas ses avions en propre, il en sera donc ainsi. Les voyageurs n'auront que leurs yeux pour pleurer et les affreteurs continueront leur sale besogne.

Mike Le Négus Malanda.



CANDIDATURE DE MOÏSE KATUMBI À LA PRÉSIDENTIELLE : PATATE CHAUDE DANS LA BOUCHE DE KAMULETA

De Caïphe à Ponce Pilate en passant par les pharisiens, le chemin de croix de Moïse Katumbi dans la course à la validation de sa candidature est loin d'être terminé. Les flûtes de champagne de Laurent Périer Blanc de Blanc n'ont pas encore été vidées que le camp des

Katumbistes est à nouveau sur le sentier de la guerre.

Après avoir annoncé urbi et orbi que la CENI accepterait toutes les candidatures en ordre, Denis Kadima a respecté sa parole donnée à toutes les chancelleries. Se sachant

scruté et sous pression, le président de la CENI, jouant au Ponce Pilate, a décidé de refiler la patate chaude à la Cour Constitutionnelle qui doit examiner à son tour les dossiers des candidats.

Silence, on compte en tshiluba. Ce lâchage du Président de la CENI a irrité le camp présidentiel. Pris à la gorge par l'offensive menée récemment par le général John Numbi et par Corneille Nangaa, l'ancien président de la CENI, Félix Tshisekedi a réuni autour de lui son staff sécuritaire composé notamment de son ministre de l'Intérieur, Peter Kazadi, de son frère, Jacques Tshisekedi, en charge de la sécurité présidentielle, du ministre des Finances, Nicolas Kazadi, de la ministre de la Justice Rose Mutombo, du premier vice-président de l'Assemblée nationale l'inénarrable professeur André Mbata Mbangi et du président de la Cour Constitutionnelle Dieudonné Kamuleta Badibanga, un proche de Christian Tshisekedi, l'autre frère du Président. Tous sont originaires du cercle très fermé des Kasaiens qui dirigent la République. Et pour s'assurer qu'ils devaient tous très bien se comprendre, sans ambiguïté aucune, la réunion s'est tenue en tshiluba, gage de confidentialité

mais aussi symbole fort de fraternité tribale et de la communauté des intérêts.

Devant le renoncement de Denis Kadima, le traitement du dossier de Moïse Katumbi est désormais confié à la Cour Constitutionnelle. A ce stade, la Cour ne peut s'autosaisir. Elle attend les requêtes des candidats ou des partis ayant présenté des candidats à la présidentielle. Felix Tshisekedi aurait espéré que la Cour puisse trancher, même sans contentieux, uniquement dès la transmission de la liste provisoire de la Ceni, mais rien n'y fait. Même le docile Dieudonné Kamuleta, empêtré dans l'encombrante affaire de l'assassinat de Cherubin Okende, kidnappé au parking de sa juridiction, pour être venu répondre à son invitation pressante, a dû donner des leçons rapides de contentieux de candidature, en tshiluba, à un Felix Tshisekedi, très remonté de voir Katumbi sur la liste provisoire de la CENI. André Mbata, Peter Kazadi et Rose Mutombo, venus à la rescousse, l'ont momentanément rassuré.

« Le président Tshisekedi n'entend pas du tout rendre le tablier, surtout pas à Katumbi

», affirme un conseiller à la Cour constitutionnelle .

Si aucune requête n'est déposée, la Cour doit juste confirmer, par arrêt, dans les sept jours de son dépôt, la liste de la CENI. Si ce n'est pas le cas, elle doit examiner chaque requête introduite auprès d'elle avant de statuer.

MÊME LE DOCILE DIEUDONNÉ KAMULETA, EMPÊTRÉ DANS L'ENCOMBRANTE AFFAIRE DE L'ASSASSINAT DE CHERUBIN OKENDE, KIDNAPPÉ AU PARKING DE SA JURIDICTION, POUR ÊTRE VENU RÉPONDRE À SON INVITATION PRESSANTE, A DÛ DONNER DES LEÇONS RAPIDES DE CONTENTIEUX DE CANDIDATURE, EN TSHILUBA, À UN FELIX TSHISEKEDI, TRÈS REMONTÉ DE VOIR KATUMBI SUR LA LISTE PROVISoire DE LA CENI...

L'ombre des sanctions et du dossier Okende « Dieudonné Kamuleta ne pourra s'autoriser à faire le Ponce Pilate comme Kadima. Il sait que l'ombre des sanctions, non levées qui ont frappé l'un de ses anciens prédécesseurs Benoît Lwamba jusqu'à sa mort pour entraves au processus électoral et démocratique pèse lourdement sur lui », affirme

avec sérénité un Conseiller du Chef de l'Etat congolais qui rappelle opportunément que le dossier brûlant des lourdes suspicions qui pèsent sur le Président de la Cour Constitutionnelle sur son implication dans le kidnapping ayant abouti à l'assassinat de Cherubin Okende. « Il n'est donc pas dans une posture éthique et juridique enviable pour sa propre sécurité », conclut le conseiller.

Des sources concordantes, il apparaît que deux candidats ont été désignés pour adresser une requête à la Cour Constitutionnelle afin d'invalider la candidature de Moïse Katumbi au motif que l'ancien gouverneur du Katanga posséderait une nationalité concurrente à la nationalité congolaise.

Les deux candidats chargés de cette besogne par le camp présidentiel sont le pasteur Théodore Ngoyi et Rex Kazadi. Les premier est un Katangais de service et l'autre, pour faire bonne mesure, en cas de défaillance du premier, un Kasaien. « On n'est jamais mieux servi que par soi-même », persifle un conseiller à la présidence.

« C'est une méthode qui a fait ses preuves dans

ce régime », ajoute-t-il .

Bien entendu, le secret étant la chose la moins bien gardée en République démocratique du Congo, les conclusions de la réunion de sécurité présidée par Félix Tshisekedi ont fuité. Anticipant la réaction de la population à la mise à l'écart du candidat numéro 3, le Chef de l'Etat a décidé de procéder à l'élévation en grade et à la nomination du général Kapend à la tête de la Région militaire de la zone du Haut Katanga. Par cette nomination, le Chef de l'Etat congolais cherche non seulement à contrer toute velléité de rébellion des hommes à la solde de John Numbi qui menace ouvertement le régime, mais également à encadrer les manifestations de mécontentement des partisans de Katumbi.

Le feu aux poudres A la nouvelle de la disqualification de celui qui constitue le principal obstacle au deuxième mandat de F. Tshisekedi, tout le monde redoute un embrasement du Katanga et du pays .

Germain Tshiteya, cadre à la Gecamines, a vécu le pogrom du début des années 1990. En vacances à Kinshasa, il a eu vent des combines de dernières minutes des hommes de Tshisekedi, par le téléphone communautaire. Il ne décolère pas. «Je ne pense pas que

Fatshi a le souci de sa communauté. Il sait très bien comment la tension monte contre nous, non seulement au Katanga mais même à Kinshasa et dans le Bandundu notamment. Comment peut-il croire un seul instant qu'il va juste se débarrasser de Katumbi par une décision d'une Cour dirigée par un Kasaien dont l'allégeance au régime est reconnue par tous », dit-il. « Et après ? Vous aviez vu comment les gens étaient nerveux au Katanga quand on parlait dans les réseaux sociaux d'une possible mise à l'écart de Katumbi par la CENI ? Et maintenant, ils veulent l'écarter à la Cour Constitutionnelle, C'est vraiment nous sacrifier ! Les Kasaiens risquent de payer très cher et pour longtemps la colère des Katangais et des autres communautés, le pays va en pâtir, c'est irresponsable. C'est encore mieux de le laisser participer, quitte à jongler avec les résultats. Mais l'éliminer c'est grave ! », conclut ce cadre congolais.

Au sein de la communauté internationale, tous ceux chargés d'observer le processus électoral congolais sont en alerte. A Washington, Londres, Paris, Bruxelles et à New York, tout le monde s'inquiète de la tournure que prendra le processus chaotique à l'annonce de l'élimination arbitraire de

Moïse Katumbi. A ce stade, le pays retient son souffle.

L'euphorie des Katumbistes aura été de bien courte durée. Mais, à ce jour, aucune preuve de la double nationalité de Moïse Katumbi n'a jamais été étayée. Les accusations se sont heurtées aux réfutations les plus solides obtenues des autorités italiennes et zambiennes. A l'époque, Me Dupont-Moretti, devenu entre-temps le ministre de la Justice et Garde des Sceaux dans le gouvernement français,, avait rendu publics les courriers du procureur général de Milan et du maire du village censé avoir enregistré Moïse Katumbi dans les listes de ses administrés. Quant aux autorités zambiennes, elles ont, elles aussi, réfuté les allégations tendant à donner à l'ancien gouverneur du Katanga la nationalité zambienne. La partie est donc très loin d'être gagnée pour le camp Tshisekedi.



ALAIN FOKA DÉMISSIONNE DE RFI !

« Après une trentaine d'années de bons et loyaux services où j'ai essayé sur les antennes de RFI de vous donner à la fois une lecture africaine de l'actualité internationale avec Médias d'Afrique (en quotidienne pendant 16 ans) et Le Débat africain (en hebdomadaire pendant 12 ans), ainsi qu'une meilleure visibilité des champions africains avec Afrique + (en Hebdomadaire pendant 5 ans), et une version africaine de l'histoire contemporaine de notre continent à travers Archives d'Afrique (en hebdomadaire pendant 31 ans);

j'ai décidé et choisi de quitter la RFI à la fin de ce mois d'octobre 2023.

Cela a été une expérience enrichissante, et je vous remercie

pour votre large soutien puisque pendant toutes ces années ces rendez-vous ont toujours été parmi les plus suivis de l'antenne de RFI. Je remercie également mes collaborateurs qui ont été particulièrement dévoués à la cause : Delphine MICHAUD, Olivier RAOUL, Foch NGUYEN, Lucie BOUTELOUP, Albert MORIN, Nicolas BENITAS, Aby DIOUF, Sarah SAKHO, Marie Hélène ROLLIN, et j'en oublie... Je voudrais également remercier des soutiens et amis de la maison : Damien HOULES, Ludovic DUNOD, Juan GOMEZ, Yasmine CHOUAKI, Eric AMIEN, Corinne MANDJOU, Claire HEDON, Vladimir CAGNOLARI, Jessica TAIEB, Anne Marie CAPOMACCIO, Alain DE POUZILHAC, et bien sûr mon frère, complice, et ami de

toutes les batailles depuis une trentaine d'années : Claudy SIAR.

Une pensée pieuse pour Amobé MEVEGUE, Jean Karim FALL, et Henri PERHILLOU.

Soyez rassurés, ceci n'est qu'un au revoir, je dirais même un nouveau départ, puisque je continuerai de vous proposer le narratif africain sur ma plateforme digitale où vous êtes déjà plusieurs millions à me suivre et où je vous espère encore plus nombreux.

Archives d'Afrique se poursuit également plus que jamais en vidéo sur ces plateformes digitales Alain FOKA Officiel (AFO) avec dans le même temps des reportages, des documentaires, des entretiens, des chroniques, et bien d'autres contenus africains.

L'histoire de la chasse doit cesser d'être racontée du seul point de vue du chasseur. Ceci est donc un nouveau départ pour une plus grande vulgarisation de la pensée, du projet, de la vision africaine dans un monde en profonde mutation. Une grande surprise dans les mois prochains. Une renaissance....

Je ne vous en dis pas plus pour l'instant. »

Alain FOKA



12^{ème} ANNIVERSAIRE DE DÉCÈS

COMMENT KADHAFI EST-IL MORT?

Le 20 octobre 2011, Mouammar Kadhafi, le «Guide la Révolution» et maître de la Libye de 1969 à 2011, trouvait la mort à Syrte.

Depuis l'annonce de la mort de Mouammar Kadhafi, dans sa ville natale de Syrte, plusieurs versions circulent sur les conditions exactes de son arrestation, puis de son décès. L'enjeu est de taille : attribuée à l'Otan, sa mort n'aurait pas les mêmes conséquences pour l'avenir de la Libye. Certains pourraient en effet en profiter pour en faire un martyr de l'Occident.

«Les informations restent encore floues.» Les propos tenus par Alain Juppé vendredi matin sur Europe 1 traduisent l'extrême prudence qui demeure quant au récit de la mort de Mouammar Kadhafi, jeudi, à Syrte. Après avoir assuré jeudi en fin d'après-midi que le convoi de l'ancien

«Guide» avait été «stoppé dans sa progression alors qu'il cherchait à fuir Syrte» par l'aviation française, le ministre de la Défense, Gérard Longuet, s'est d'ailleurs montré beaucoup plus prudent sur le plateau du JT de France 2, déclarant même que l'armée française n'avait pas bombardé le convoi.

Alain Juppé, lui, a confirmé vendredi matin qu'une intervention de l'Otan avait bel et bien permis de «stopper une colonne de blindés qui quittait Syrte». «Est-ce que c'est cette intervention qui a abouti à la mort de Kadhafi? Il semble que non», a-t-il toutefois précisé, avançant l'hypothèse selon laquelle, une fois son convoi stoppé net par les tirs de l'Otan, Kadhafi aurait été «capturé par les forces du Conseil national de transition». «Mais il faut

attendre d'avoir des indications très précises sur la façon dont les choses se sont passées», s'est-il empressé d'ajouter.

Du côté du Conseil national de transition, un autre récit a été livré, selon lequel Mouammar Kadhafi aurait été pris au piège par des combattants libyens alors qu'il s'était réfugié dans un conduit d'évacuation. Les images de ce conduit ont d'ailleurs fait le tour du monde. Puis d'autres images, diffusées par plusieurs chaînes d'informations internationales, sont venues semer le doute. On y voit des Libyens, armés, s'emparer de Mouammar Kadhafi, qui semble encore en vie. Il semble ensuite passer à tabac et laissé pour mort. «Laissez-le en vie! Laissez-le en vie!», crie une voix. Puis des coups de feu résonnent. Selon une source haut placée au sein du CNT, interrogée par l'agence Reuters, les soldats «l'ont

capturé vivant et alors qu'il allait être transporté, ils l'ont tabassé et ensuite ils l'ont tué».

Selon le CNT, il est mort lors d'un échange de tirs

Ce ne sera toutefois pas la version officielle du CNT, livrée par son chef de gouvernement, Mahmoud Djibril, dans la soirée. «Kadhafi a été sorti d'un conduit d'évacuation (...) Il n'a opposé aucune résistance. Quand nous avons commencé à l'emmener, il a été touché par une balle dans le bras droit et quand nous l'avons placé dans un camion, il n'avait pas d'autres blessures», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse, lisant le rapport d'un médecin légiste. Aucune allusion à une action de l'Otan, donc, même si selon certains, dont Gérard Longuet, c'est après avoir été stoppé net dans son convoi que Kadhafi aurait regagné le conduit d'évacuation. Une version confirmée par l'Otan vendredi, qui précise vendredi qu'elle ignorait la présence de Kadhafi dans ce convoi formé par 75 véhicules quand elle l'a bombardé.

Selon le récit fait par le responsable du CNT, voilà comment les choses se sont déroulées ensuite : «Le véhicule [dans lequel avait été placé Kadhafi], quand il s'est mis en route, a été pris dans une fusillade entre les révolutionnaires et les forces de Kadhafi, qui a été touché d'une balle dans la tête.» «Le médecin légiste ne peut dire si la balle venait des révolutionnaires ou des forces de Kadhafi», a encore déclaré Mahmoud Djibril, précisant que l'ancien dirigeant libyen était

mort quelques minutes avant d'être admis à l'hôpital. Un médecin interrogé vendredi par la chaîne al-Arabiya, qui affirme avoir vu le corps de l'ex-raïs, dit qu'il a été mortellement touché aux intestins, avant de recevoir une balle dans la tête.

Mouammar Kadhafi n'aurait donc pas été exécuté ou lynché, contrairement à ce que laissent penser les images. Pour lever les zones d'ombre qui persistent, le représentant en France du CNT, Mansour Saif Al Nasr, a annoncé vendredi matin sur Europe 1 qu'une commission allait «sûrement être formée pour enquêter sur l'arrestation et la mort de Kadhafi». «Je ne pense pas qu'il ait été lynché. Il a été arrêté, blessé, il y a eu des tirs entre des combattants et ses partisans, il a été blessé et il est mort de ses blessures pendant son transport», a-t-il ainsi raconté. L'ONU a également demandé l'ouverture d'une enquête.

L'Otan étudie son repli

Les conclusions finales sur les circonstances exactes de la mort de Mouammar Kadhafi, validées par la communauté internationale et des historiens, seront peut être déterminantes pour l'avenir de la Libye. Un Kadhafi tué par les combattants libyens n'aurait pas, en effet, la même absence pesante qu'un Kadhafi tué par l'Otan. De l'avis de nombreux observateurs, s'il s'avérait que l'ancien «Guide» avait bel et bien été tué dans un bombardement de l'Otan, certains pourraient en faire un martyr de l'Occident, et ainsi peser, négativement, sur la réconciliation nationale en Libye.

Une situation notamment liée au fait que l'engagement de l'Otan en Libye n'a pas été facilement accepté par certains pays, et ce d'autant plus que beaucoup, dont la Chine et la Russie, ont jugé que l'Alliance avait dévié de sa mission initiale de protéger les combattants en visant explicitement les QG et autres bunkers de Kadhafi. Plusieurs capitales, dont Pékin, ont d'ailleurs demandé un retrait rapide de l'Otan après la mort du raïs. «Il y a une sorte de pêché de l'intervention occidentale (...) L'Otan doit se faire rapidement très discrète. (...) La force des dictateurs, c'est de jouer sur la peur d'une intervention étrangère», analysait jeudi pour leJDD.fr Vincent Geisser, chercheur au CNRS et spécialiste du monde arabe.

La communauté internationale en est bien consciente. Alain Juppé a d'ailleurs rappelé vendredi matin que le «but de la coalition n'était pas de tuer de Kadhafi». «Notre but était de le forcer à abandonner le pouvoir. Il appartenait ensuite au Conseil national de transition de le capturer et de le juger selon des modalités qu'il lui appartenait de définir», a-t-il précisé, ajoutant aussitôt que «l'opération militaire [était] terminée». Nicolas Sarkozy a fait de même quelques minutes plus tard. L'Otan devait d'ailleurs se réunir à la mi-journée pour discuter de la fin du conflit en Libye. Comprendre : son désengagement.

Source: leJDD.fr



KIAMUANGANA MATETA : LE GOUROU DE L'INDUSTRIE MUSICALE CONGOLAISE

Celui qui était considéré comme le plus grand producteur de musique, Verckys Kiamwangana Mtera, a tiré sa révérence un jour après le 33^{ème} anniversaire de la mort de son mentor Franco Luambo, le 13 Octobre 2022.

Dans la lignée de grands hommes d'affaires du Kongo central, originaires du district de Cataractes à l'instar des Dokolo, Kinduelo, Kisombe, Nzolantima, Mavuzi, Zeka, Kimpwanza, Nzolantima, etc., Kiamuangana Mateta Verckys a eu le même virus des affaires que ses aînés qui furent des pionniers dans ledit secteur.

Du simple musicien aux côtés de son aîné, Franco Luambo, Kimwangana Mateta a bâti un empire qui va de l'édition à l'immobilier en passant par l'édition des disques et des journaux et la vente des disques, le studio d'enregistrement des chansons, la production des orchestres, la duplication des cassettes, le gravure des disques, l'imprimerie, la gestion immobilière, la pâtisserie, etc.

Musicien multinstrumentiste : guitariste, flûtiste, clarinetiste, saxophoniste, organiste, Verckys s'est avéré aussi comme un grand

auteur compositeur avec des chansons à succès comme nakomitunaka, bakoko naboyi, fumbwa, Fifi Solange, etc.

Déjà jeune au sein de l'orchestre Ok Jazz, Verckys profitait des tournées de son orchestre Ok Jazz pour faire ses affaires. Lors des tournées à Brazzaville, il en profitait pour acheter des chewing gun pour les vendre à Kinshasa faisant croître ses affaires.

Ayant été longtemps aux côtés de Luambo Franco, il a appris les arcanes de management de l'industrie musicale : gestion des orchestres, édition

et production des disques, tournées des orchestres, vente de disques ainsi que la gestion immobilière, etc.

L'Empire Kiamuangana

Mateta

Editions Vévé

Après avoir observé son maître Franco, il se lance aussi dans l'édition du disque avec des chansons de Simaro Masiya. Après son exclusion de l'orchestre Veve et à peine âgé de 24 ans, il crée son propre orchestre Veve et sa maison d'édition éponyme. Il va élargir la gamme de ses poulains avec d'autres orchestres tels que Bella Bella, Empire Bakuba, Zaiko Langa Langa, Grands Maquisards, Lipua Lipua, Kiam, Baya Baya, Langa Langa Stars, Victoria Eleison, etc. Il a également édité les œuvres des grands de la musique congolaise comme Grand Kalle, Franco et Tabu Ley Rochereau. Studio Vévé

Grand arrangeur et ingénieur de son, il crée dans la parcelle familiale sur Eyala 36 dans la commune de Kasa Vubu un studio d'enregistrement où bon nombre de musiciens sont passés et c'est lui qui a enregistré le premier album

de Koffi Olomide. Pionnier à la matière, il fut le premier à installer un studio à 16 pistes et à l'époque, c'était de l'innovation.

Ecuries Vévé

Avec tous les orchestres faisant partie de sa maison d'éditions, Verckys crée les écuries Vévé regroupant des dizaines d'orchestres.

L'ORCHESTRE VEVE ET À PEINE ÂGÉ DE 24 ANS, IL CRÉE SON PROPRE ORCHESTRE VEVE ET SA MAISON D'ÉDITION ÉPONYME. IL VA ÉLARGIR LA GAMME DE SES POULAINS AVEC D'AUTRES ORCHESTRES TELS QUE BELLA BELLA, EMPIRE BAKUBA, ZAIKO LANGA LANGA, GRANDS MAQUISARDS, LIPUA LIPUA, KIAM, BAYA BAYA, LANGA LANGA STARS, VICTORIA ELEISON, ETC....

Avec cette structure, il a permis l'émergence et la dislocation de beaucoup d'orchestres par l'entremise de son homme de confiance Denewade. Les groupes musicaux bénéficiaient des équipements de musique, des voitures en contrepartie des cessions de leurs œuvres.

Zadis

Disquaire, Verckys a créé sa maison de vente de disques "la zairoise des disques"

(Zadis) en pleine place Victoire, pour écouler ses produits ainsi ceux d'autres formations musicales. Il a contribué au rayonnement de bon nombre d'orchestres de jeunes.

Izason

Dans le souci de réduire la dépendance des éditeurs congolais vers l'extérieur en ce qui concerne la gravure des disques en vinyl, qui se faisait en Europe et précisément en France et Belgique ou au Kenya, Verckys a créé une usine de gravure du disque dénommée Izason (industrie zairoise du son), qui fut une expérience négative laquelle a coïncidé avec la transition du disque vinyl vers les cassettes audio. L'usine a dû mettre

la clé sous le paillason car les disques ont été remplacés par les cassettes audio. Malgré cela, Izason avait produit des disques de bon nombre d'orchestres avant de fermer.

Immeuble Vévé

Sur avenue Kasa vubu à quelques encablures du Rond-point Victoire et du temple de la musique congolaise, le bar Vis-à-vis, Verckys a bâti un immeuble de 5 niveaux servant des

bureaux et d'habitations, de studio d'enregistrement ainsi de salle de production musicale.

Pâtisserie Bravo

Eclectique, Kiamuangana Mateta s'est aussi lancé dans la pâtisserie en reprenant la pâtisserie Bravo située en plein centre-ville, une des pâtisseries modernes de la ville de Kinshasa de l'époque. Il s'essayait lui même à concocter des pâtisseries.

Edition du journal

En dehors de l'édition du disque, Verckys Kiamuangana était aussi patron des médias, il a mis en place un hebdomadaire dénommé "Le soir du Galibot", un journal d'informations générales et Stars qui s'occupait de la

chronique musicale.

Imprimerie Vévé

Patron d'un organe de presse, Verckys, en tant qu'homme d'affaires avisé, a mis en place une imprimerie non pas seulement pour l'impression de ses journaux et des pochettes des disques produits par ses éditions mais aussi pour d'autres travaux d'impression. Il était parti en formation en Europe pour apprendre le maniement de la machine et l'infographie.

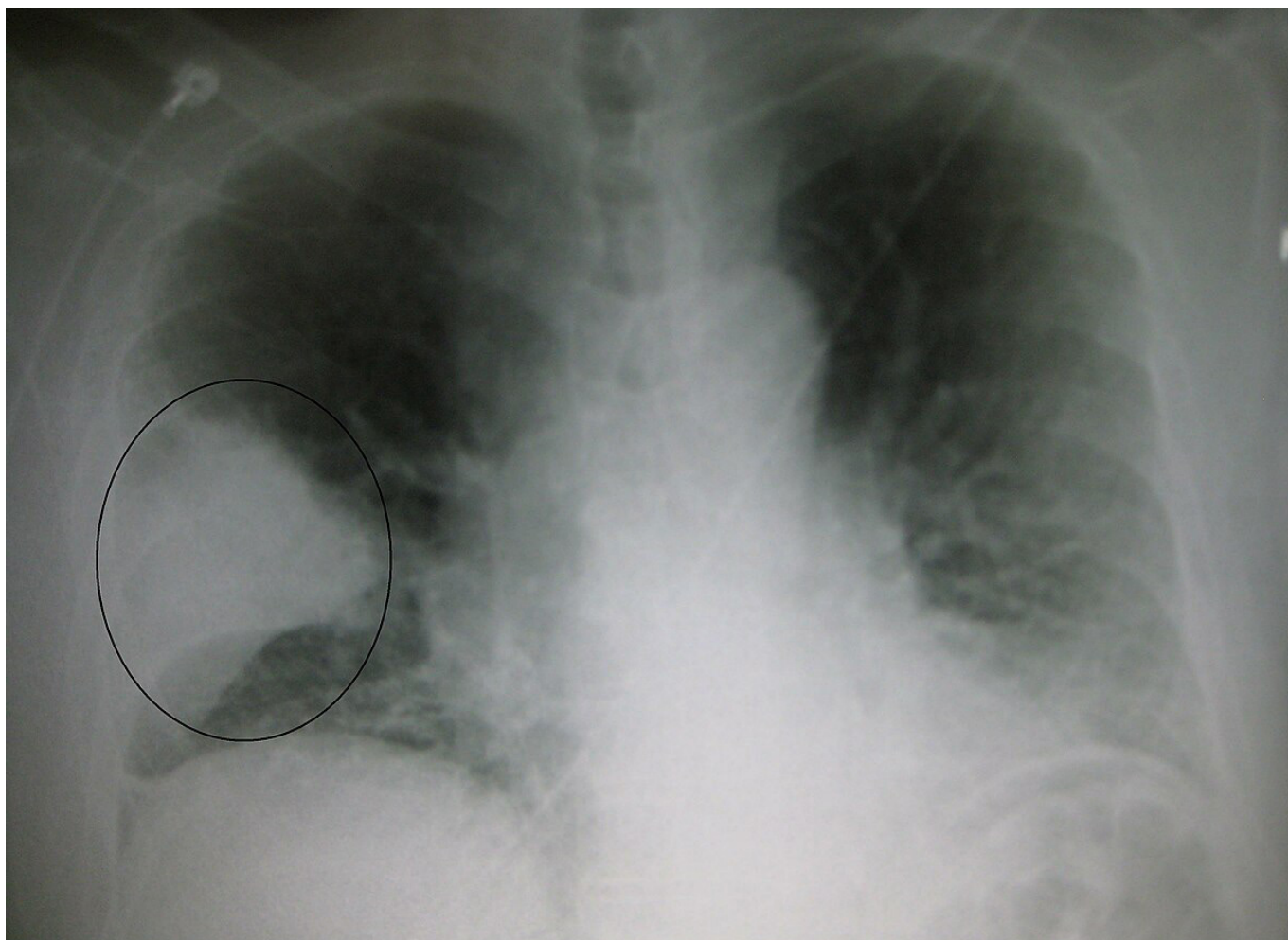
Nul autre personne n'a pensé investir dans les différents secteurs de la musique comme Verckys l'a fait en constituant un holding avec plusieurs ramifications, du studio d'enregistrement à la vente des œuvres musicales en passant l'édition, la production, la gravure des disques, la duplication des

cassettes.

Il est à placer dans cercle de très rares entrepreneurs culturels de la République démocratique du Congo et il fut l'un des grands promoteurs de la musique congolaise.

A l'annonce de sa mort, les messages de condoléances ont fusé de partout en guise de reconnaissance. La nation aussi reconnaissante, ses obsèques sont prises en charge par le gouvernement. Il laisse dans la mémoire collective d'un homme touche à tout, un perfectionniste et un gourou de l'industrie musicale congolaise.

Herman Bangi Bayo



PNEUMONIE

La pneumonie est une inflammation des poumons habituellement causée par une infection. Les pneumonies peuvent également être provoquées par l'inhalation d'irritants comme les vomissures, des liquides ou des produits chimiques. Lors d'une pneumonie, les alvéoles (pochettes d'air) des poumons se remplissent de liquide ou de pus qui entrave le transfert d'oxygène dans le sang par les poumons.

Avant l'arrivée des antibiotiques dans les années 1930, la pneumonie était l'une des principales causes

de décès. Bien qu'elle soit devenue facile à traiter, la pneumonie demeure un problème de santé publique. La pneumonie se présente sous beaucoup de formes différentes dont le spectre de gravité varie grandement. Il y en a fondamentalement 4 types :

la pneumonie extra-hospitalière (PEH) est la forme de pneumonie la plus courante. Elle est causée par des bactéries, des virus et d'autres organismes acquis au-dehors d'un hôpital ou d'un autre milieu de soins; la pneumonie hospitalière

(PH) ou nosocomiale (PN) se déclare au moins 48 heures après l'admission dans un établissement hospitalier. Elle peut être déclenchée par des bactéries ou d'autres organismes habituellement différents de ceux qui sont à l'origine de la pneumonie extra-hospitalière. La pneumonie hospitalière est habituellement plus grave que la pneumonie extra-hospitalière parce que la présence des bactéries et des organismes peut la rendre plus difficile à soigner, et parce que les personnes qu'elle frappe sont déjà malades;

la pneumonie d'aspiration est provoquée par l'inhalation de liquides ou d'autres agents irritants dans les poumons. La pneumonie d'aspiration la plus courante est celle qui est causée par l'inhalation du contenu de l'estomac après des vomissements. Les personnes qui ont des problèmes de santé (par ex. un accident vasculaire cérébral, la maladie de Charcot) qui touchent la déglutition sont plus susceptibles de contracter ce type de pneumonie; la pneumonie opportuniste atteint les personnes qui ont un système immunitaire affaibli (par ex. par le sida, un cancer, une greffe d'organe). Les organismes qui causent ce type d'infections ne nuisent habituellement pas aux personnes jouissant de systèmes immunitaires sains. Les personnes en bonne santé âgées de moins de 65 ans auront rarement des complications graves à la suite d'une pneumonie. Les personnes atteintes d'affections pulmonaires chroniques ou dont le système immunitaire est affaibli courent généralement un risque plus élevé de pneumonie.

Causes

Les causes les plus courantes de pneumonie sont des infections causées par :

des bactéries - la cause la plus fréquente de pneumonie chez les adultes;

des virus - la pneumonie à virus concerne surtout les enfants;

des mycoplasmes - ces micro-organismes aux caractéristiques de virus et de bactéries causent des infections moins graves;

des micro-organismes opportunistes - une menace pour les personnes dont le système immunitaire est affaibli (par ex. la pneumonie à *Pneumocystis jirovecii* [autrefois connu sous le nom *Pneumocystis carinii*] formerly known as *Pneumocystis carinii*] chez les personnes atteintes du sida).

La plupart des formes de pneumonie sont transmises de la même façon que la grippe ou le rhume banal, c'est-à-dire par le contact des mains et par de fines gouttelettes projetées par la bouche et le nez. En fait, les mêmes virus qui causent le rhume et la grippe peuvent aussi causer la pneumonie. Lorsqu'un de ces virus infecte la gorge, les sinus ou les voies respiratoires supérieures, il s'agit d'un rhume. Si le virus atteint les poumons, c'est la pneumonie.

Les bactéries qui sont présentes en permanence dans la gorge (ou pharynx) de nombreuses personnes causent certaines des formes les plus graves de pneumonie. Dans

des conditions normales, le système immunitaire combat efficacement ces bactéries. Par contre, si le système immunitaire est affaibli par un virus présent dans le pharynx, ces bactéries peuvent envahir les voies respiratoires. La pneumonie bactérienne est le plus souvent causée par la bactérie *Streptococcus pneumoniae* (le pneumocoque).

La plupart des pneumonies touchant les nourrissons et les jeunes enfants sont causées par le virus respiratoire syncytial (VRS). La fréquence de ces pneumonies est beaucoup plus grande en décembre et en janvier et cette maladie n'est habituellement pas dangereuse pour la vie, bien que certains enfants peuvent être sérieusement touchés. Les virus sont responsables d'environ la moitié de tous les cas de pneumonie.

Les mycoplasmes représentent l'une des causes les plus fréquentes de la maladie appelée « pneumonie ambulatoire », ainsi appelée parce que les personnes touchées ne sont pas confinées au lit.

Un champignon parasite appelé *Pneumocystis jirovecii* ne se retrouve habituellement que chez les personnes atteintes du sida. Dans des conditions

normales, ce champignon est inoffensif, mais chez les personnes infectées par le VIH, il peut causer une pneumonie agressive et souvent fatale.

Outre les maladies infectieuses, la pneumonie peut être causée par des substances chimiques qui pénètrent dans les poumons et y provoquent de l'inflammation. La pneumonie par aspiration est causée par l'aspiration accidentelle d'aliments, de vomissements ou d'acide gastrique dans les poumons. La substance aspirée peut devenir infectée ou elle peut enflammer les poumons et causer une consolidation (les alvéoles pulmonaires s'emplissent de liquide).

Le risque de pneumonie est plus élevé dans les cas suivants :

- un âge inférieur à 1 an ou supérieur à 65 ans;
- le tabagisme;
- la présence d'un rhume ou d'une grippe;
- un système immunitaire affaibli par suite d'un traitement anticancéreux, d'une infection par le VIH ou d'une autre maladie;
- une intervention chirurgicale;
- un problème de dépendance à l'alcool;
- une affection chronique comme la maladie cardiaque, une affection pulmonaire ou le diabète;
- une affection pulmonaire

chronique, par ex. l'asthme ou bronchopneumopathie obstructive chronique.

Symptômes et Complications

Les symptômes de la pneumonie peuvent varier en fonction de sa cause et de l'état de santé général de la personne atteinte.

La pneumonie provoque presque toujours une toux, et celle-ci est souvent productive, c'est-à-dire qu'elle s'accompagne d'expectorations. La toux peut toutefois être sèche chez les enfants et les personnes âgées. Des expectorations d'un brun rougeâtre, vertes ou jaunes peuvent être un signe d'infection bactérienne. La présence de crachats peu épais et blanchâtres est un indicateur possible de pneumonie causée par un virus ou un mycoplasme.

Dans la pneumonie bactérienne, les poumons, en tout ou en partie, s'emplissent lentement de liquide; c'est ce qu'on appelle la consolidation. Certaines infections pulmonaires bactériennes s'installent en quelques heures à peine. On observe généralement une fièvre élevée qui atteint quelquefois 40,9 °C (105 °F). Voici d'autres symptômes possibles de la pneumonie bactérienne :

- un essoufflement;
- un grelottement;
- des frissons;
- des maux de tête;
- du délire (de la confusion);
- une très mauvaise haleine;
- une douleur musculaire;
- de la faiblesse;
- une douleur à la poitrine, surtout à la respiration profonde;
- un bleuissement des lèvres et du lit des ongles à cause du manque d'oxygène dans le sang.

Bien que les différentes causes de pneumonies sont susceptibles de provoquer différents symptômes, ceux-ci peuvent considérablement se chevaucher; on ne doit donc pas se servir seulement des symptômes pour déterminer le type de pneumonie contracté. La pneumonie virale ne cause pas d'accumulation de liquide dans les poumons; elle provoque plutôt une inflammation du tissu pulmonaire lui-même. Elle est généralement moins grave que la pneumonie bactérienne. La pneumonie causée par le virus de la grippe peut être très grave et fait toutefois exception à cette règle.

La pneumonie virale produit les symptômes caractéristiques suivants :

- une toux sèche;
- très peu d'expectorations;
- des maux de tête;
- une douleur musculaire;

de la faiblesse et de la fatigue;
une fièvre modérée, jusqu'à 39 °C (102 °F);
des frissons;
un essoufflement;
un bleuissement des lèvres et du lit des ongles.

Diagnostic

Pour diagnostiquer la pneumonie, votre médecin procédera à un examen physique et vérifiera si vous faites de la fièvre ou avez des ganglions enflés. À l'aide d'un stéthoscope, il écoutera aussi les bruits dans vos poumons. La majorité des infections bactériennes et certaines infections virales peuvent être détectées par l'analyse des expectorations ou du sang. L'accumulation de liquide dans les poumons peut être mise en évidence par la radiographie pulmonaire ou la tomodensitométrie.

Traitement et Prévention

La pneumonie bactérienne peut être traitée à l'aide d'antibiotiques, tout comme la pneumonie causée par les mycoplasmes. Il est extrêmement important de prendre les antibiotiques exactement selon la prescription du médecin et de terminer le traitement au complet, même si vous vous sentez mieux.

Votre médecin vous donnera des conseils sur les moyens de soulager les symptômes

d'une pneumonie virale. Chez les personnes à risque de contracter la grippe, on peut envisager d'administrer des médicaments antiviraux afin de réduire le risque de contracter une pneumonie. Les infections antifongiques peuvent être traitées à l'aide de médicaments antifongiques.

Vous pouvez prendre plusieurs mesures afin de prévenir la pneumonie. Il est important de bien prendre soin de sa santé générale. Adopter un régime alimentaire riche en fruits et en légumes, de rester en bonne forme physique et de dormir suffisamment. Ces mesures aident à préserver la résistance du système immunitaire. L'abandon du tabagisme peut également réduire le risque de contracter une pneumonie.

Il est également important de se faire vacciner. Les deux formes les plus courantes peuvent être prévenues à l'aide de vaccins : le vaccin contre le virus de la grippe et le vaccin contre le pneumocoque. Au Canada, on recommande que toute la population se fasse vacciner contre la grippe chaque année. En outre, un nouveau vaccin contre le pneumocoque a été mis au point afin de protéger les enfants contre les infections à Streptococcus

pneumoniae et il est maintenant recommandé en tant qu'élément de la vaccination primaire chez les nourrissons. Les vaccins contre les pneumocoques sont aussi recommandés pour les personnes de plus de 65 ans, et les personnes atteintes de certaines affections médicales qui augmentent le risque de contracter une pneumonie.

Consultez votre médecin lorsqu'une toux continue de s'aggraver après 3 ou 4 jours. Si vos expectorations contiennent du sang ou ont une couleur inhabituelle ou une odeur nauséabonde, vous devez immédiatement consulter votre médecin. Même si la maladie initiale était un rhume banal, les bactéries peuvent facilement causer une infection secondaire qui entraînera une pneumonie grave.

Le bon lavage des mains est une façon importante d'empêcher la propagation des virus et des bactéries pouvant causer la pneumonie. consiste à se laver les mains de la bonne façon et fréquemment ou à employer. Lavez-vous les mains ou utilisez un désinfectant pour les mains fréquemment, en particulier après être allé aux toilettes et avant de manger.

Ressources Santé



LEOPOLDVILLE KINSHASA CAPITALE fête

ses 100 ans

D'hier à aujourd'hui

